



Essonne

LE DÉPARTEMENT

— TERRE D'AVENIRS —

Première Guerre mondiale

BLESSÉS, SOINS ET SECOURS

SERVICE ÉDUCATIF

archives.essonne.fr
centenaire1914-1918.essonne.fr

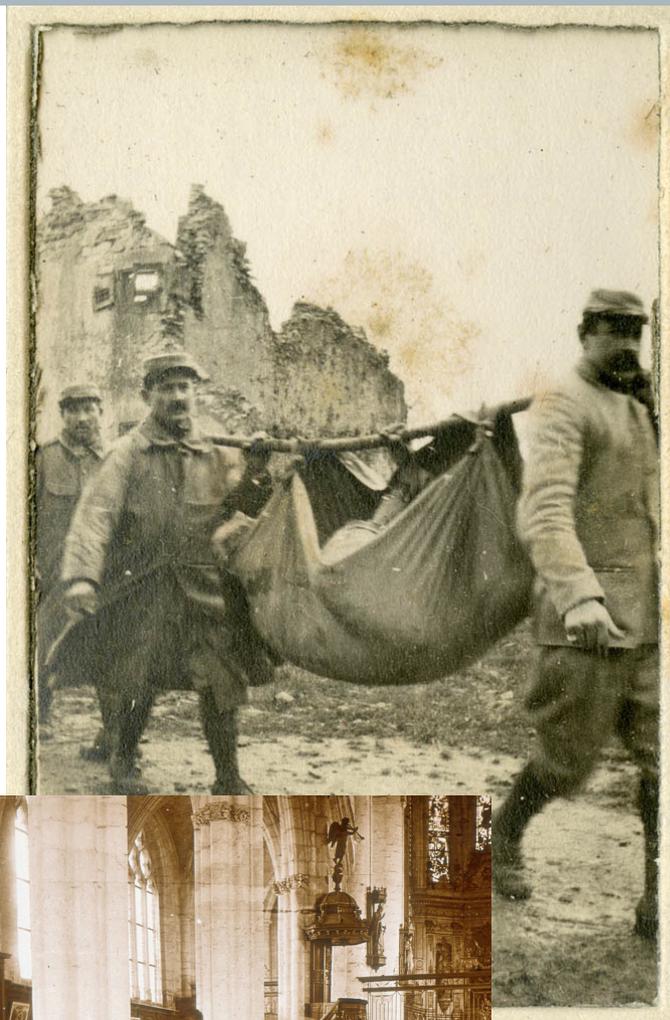
ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

Blessés, soins et secours

La grande guerre fut un conflit inédit car la proportion de la population masculine âgée de 15 à 49 ans mise sous l'uniforme atteignit des niveaux encore jamais atteints dans un conflit militaire de longue durée.

Proportionnellement au nombre d'hommes ayant servi, le chiffre total des pertes et des blessés est très élevé et ne s'est jamais vu auparavant.

Pour répondre à la nécessité de secourir les blessés et de venir en aide aux soldats, la nation s'est mobilisée : on voit se mettre en place des dispositifs de premier plan visant à procurer des soins médicaux, comme l'ouverture d'hôpitaux auxiliaires ou ambulants, d'ambulances chirurgicales présentes sur le front, de centres d'appareillage ou encore la formation de plus de 68 000 infirmières. Cependant, d'autres formes de soutien et d'aide aux soldats et à leurs familles ont vu le jour comme les aides ou sociales.



Transport d'un blessé dans les ruines de Fay-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), v. 1915-1916. Photographie. DAPM91 - 91J.

Centre de secours dans l'église de Dombasle (Meurthe-et-Moselle). DAPM91 - Coll. privée C. Poupinelle.



Questions

À l'aide des documents, préparez une synthèse en répondant aux questions suivantes :

- ▶ À qui les documents du corpus s'adressent-ils ?
- ▶ Documents 1 à 3 : Quel type d'organisme a mis en place le service des soins médicaux ? Qui les fait fonctionner et qui les subventionne ?
- ▶ Document 4 : Quel est le type de document ? Quel en est l'objet ?
- ▶ Document 5 : Donnez le nom et le but de cet organisme. Pourquoi son action est-elle nécessaire ?
- ▶ Document 6 : Qui est le délivreur de ce certificat ? À qui et à quoi sert-il ?
- ▶ Documents 7 à 9 : Qui est l'émetteur de ces documents ? En faveur de qui sont-ils écrits ? Pourquoi peut-on parler de nation reconnaissante ?

Document 1 :

Hôpital auxiliaire n° 10 de Brétigny-sur-Orge.
DAPM91 - 57Fi29



Collection Paul Allorge, Montlhéry - Série Ca 3
BRÉTIGNY-SUR-ORGE (S.-et-O.) - Hôpital auxiliaire n° 10 - Groupe de blessés

CROIX ROUGE FRANÇAISE



UNION DES FEMMES DE FRANCE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
RATTACHÉE AU SERVICE DE SANTÉ MILITAIRE

102, Boulevard Malesherbes

PARIS (17^e)

TÉLÉPHONE : WAGRAM 17-68

Paris, Janvier 1925.

*voir
délibération
du 7*

MONSIEUR LE MAIRE,

MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX,

La Croix Rouge Française et en particulier l'Union des Femmes de France, a toujours trouvé auprès des communes la plus précieuse sympathie, les plus généreux concours.

Pendant toute la durée de la guerre, ces concours, venus de tous les coins de France, ont contribué, pour une large part, à permettre à nos Sociétés de répondre à ce que le Pays attendait d'elles, non seulement dans le domaine des Secours aux blessés et malades de l'armée, aux prisonniers, aux mutilés, mais dans celui des *Œuvres sociales*.

Après avoir recueilli, accompagné et soigné les évacués des régions envahies, la Croix Rouge est rentrée, avec les premiers d'entre eux sur le sol délivré et, dans des installations de fortune, elle a organisé l'assistance sociale sous toutes ses formes.

Dans le même temps, les œuvres pour "l'Enfance" se multipliaient sur tout le territoire et partout où le concours de l'Union des Femmes de France a été demandé, elle s'est fait un devoir d'accourir et de travailler au bien commun. Son action va s'étendant chaque jour parce qu'elle est chaque jour sollicitée.

Mais ces nouveaux devoirs ne vont pas sans entraîner de lourdes charges, c'est pourquoi l'Union des Femmes de France s'adresse à ses dévoués donateurs et leur demande de réserver bon accueil à son appel.

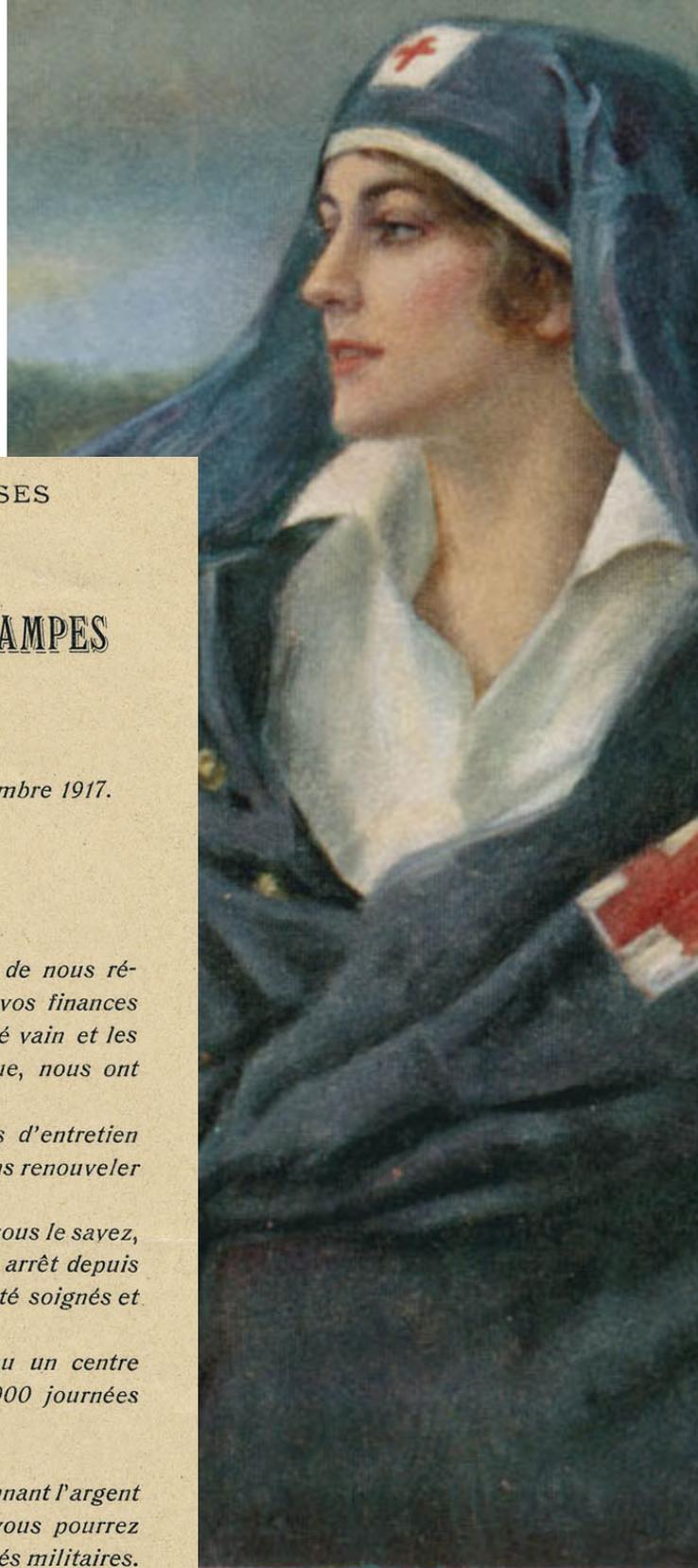
Elle leur en conservera une infinie reconnaissance et je me fais une fois de plus son interprète pour vous exprimer, Monsieur le Maire, ainsi qu'à Messieurs les Conseillers municipaux, celle que vous vous êtes acquise par le concours généreux et réconfortant que les communes de France lui ont toujours si fidèlement prêté.

La Présidente Générale de l'Union des Femmes de France,

H. HENRI GALLI.

Document 3 :

Hôpital auxiliaire n° 217 d'Étampes, 1917.
Archives communales de Chamarande - edepôt22 - 4H4



ASSOCIATION DES DAMES FRANÇAISES



HOPITAL AUXILIAIRE N° 217, D'ÉTAMPES

Étampes, le 19 Novembre 1917.

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Au mois de mai 1916, nous sommes venus vous prier de nous réserver dans votre budget la subvention la plus élevée que vos finances vous permettraient de nous accorder. Cet appel n'a pas été vain et les communes de l'arrondissement, dans un geste patriotique, nous ont apporté un large concours.

Aujourd'hui, la guerre se prolongeant et les charges d'entretien d'un hôpital devenant de plus en plus grandes, nous venons renouveler notre demande.

L'Hôpital 217 des Dames Françaises installé, comme vous le savez, dans les bâtiments du Collège d'Étampes, fonctionne sans arrêt depuis le début des hostilités. — 644 blessés ou malades y ont été soignés et le nombre des journées d'hospitalisation dépasse 31.000.

Depuis le mois de juin dernier, l'Hôpital est devenu un centre hospitalier agricole et nous avons pu fournir près de 4.000 journées de travail utile à l'agriculture.

Ces chiffres se passent de commentaires.

Prêtez-nous votre collaboration, aidez-nous en nous donnant l'argent nécessaire pour continuer notre œuvre jusqu'au bout et vous pourrez être assurés de la reconnaissance de nos malades ou blessés militaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers municipaux, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération distinguée.

La Présidente,

E. Bouillet.

L'Administrateur,

E. Lucas.

Le Médecin-Chef,

D^r Sénique.

Les Dames de la Commission :

M^{mes} Van Loo, Vice-Présidente, Infirmière-Major. — P. Duclos.

Document 4 :

Prothèses et jambes articulées pour les mutilés. Trois publicités extraites du périodique L'Illustration de novembre 1917.
DAPM91 - Per317

Amputés !

Reprenez la vie active d'avant-guerre comme l'ont fait ceux qui ont adopté

les APPAREILS ULTRA-LÉGERS de **MAYET-GUILLOT**
EXPERTS DES HÔPITAUX DE PARIS
67 rue Montorgueil, PARIS (2^{me})
TÉLÉPHONE : CENTRAL 89-01

USINE MODÈLE, 9, RUE CASTEX, PARIS (4^{me})
TÉLÉPHONE : ARCHIVES 17-22

Les intéressés sont invités à venir voir fabriquer les appareils qui leur sont destinés.

Quel que soit le cas qui lui est soumis la Maison **MAYET-GUILLOT** s'engage à fournir en quelques jours un appareil répondant scrupuleusement à toutes les exigences.

MÉDICALES - MÉCANIQUES ET ESTHÉTIQUES

FABRIQUE FONDÉE EN 1830

Tous les Amputés marchent!...

sans gêne ni fatigue avec la nouvelle **JAMBE ARTIFICIELLE**

"LA FRANÇAISE"

Nom et Modèle déposés.

Créée par des Français. Exécutée dans des ateliers français.

La plus légère, la plus robuste, la plus perfectionnée des jambes artificielles.

Convient à **tous** les amputés, quelle que soit leur profession.

C'est, pour un prix normal, un véritable appareil de luxe, moderne, scientifique, pratique par excellence et marquant un progrès indiscutable sur tous les appareils en usage.

Munis de "**LA FRANÇAISE**" les amputés, même de cuisse, marchent en articulation libre, s'assent et se relèvent sans actionner aucun mécanisme.

Ils se meuvent sans fatigue dans un équilibre absolu, et peuvent se livrer, en pleine liberté d'esprit, à des exercices tels qu'équitation, bicyclette, etc.

La perfection de son principe, le fini de sa construction, sont tels que la **Jambe artificielle "LA FRANÇAISE"**

est garantie cinq ans.

Tous les amputés, anciens ou récents, ont intérêt à assister aux démonstrations de ce nouvel appareil, qui ont lieu tous les jours, même dimanches et fêtes, de neuf heures à sept heures, aux

Établissements A. CLAVERIE
234, Faubourg Saint-Martin, PARIS
(Angle de la rue Lafayette) (Métro : LOUIS-BLANC)

Où à demander par correspondance la brochure *la Française*, adressée gratuitement sur demande.

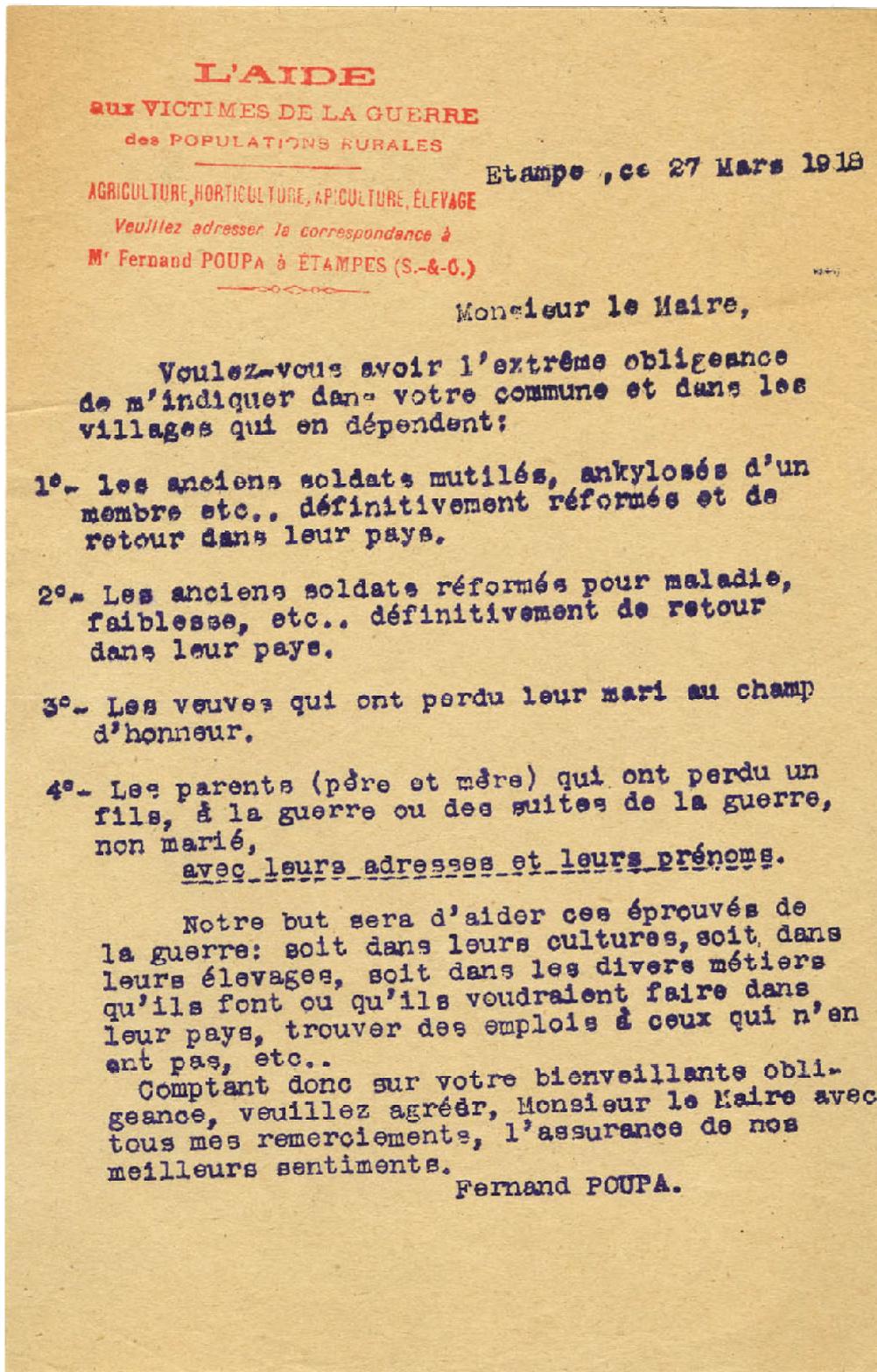
PROTHESE

Spécialité de MEMBRES ARTIFICIELS

Cannes depuis 2 fr. 50
Béquilles la paire, dep. 10 fr.

Catalogue gratis sur demande.

MEYRIGNAC, Spécialiste, 229, r. St-Honoré, Paris.



GUERRE 1914

CERTIFICAT

délivré pour obtenir la réduction de 50 p. 100 consentie par les Compagnies de chemins de fer aux familles désireuses d'aller visiter leurs parents blessés à l'ennemi ou malades en traitement dans les hôpitaux pour affections contractées en campagne, ainsi qu'aux familles allant chercher le corps d'un militaire décédé dans un hôpital des suites de sa blessure ou de sa maladie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES
25 SEPT 1918
GOUVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS
CONSEIL CENTRAL
HOPITAL AUXILIAIRE N° 24

Le Maire de la commune de **CHAMARANDE**

Certifie que M. *Henri Lybain*
domicilié dans ladite commune, rue
est bien le destinataire de la correspondance jointe au présent certificat.

Il atteste que la personne susnommée est la *mère*
du militaire *Charles Lucas* soldat au *24^e Rég^t de
Chasseurs alpins, actuellement hospitalisé aux
n° 24 rue de la République à Troyes Haute-Marne*

En foi de quoi le présent certificat a été délivré pour obtenir la réduction de *sem.*
50 p. 100 consentie par les Compagnies de chemins de fer.
M. Lybain est accompagné de ses enfants
16 ans *à Paris*
CHAMARANDE Mairie, le *24* *sept* 1918.

CHAMARANDE
P.O.
24 SEPT 18



Le Maire,
Pour le Maire empêché
Le Conseiller délégué

A. Dausseret

PARIS-AUSTERLITZ 20

C. 2000 N° 8 A. - Papier pour administrative Centrale, 8, rue de Furstemberg.

(1) Degré de parenté.
(2) Nom et prénoms du militaire, blessé, malade ou décédé, en ajoutant le lieu où il se trouve et où la famille désire se rendre.

PRÉFECTURE
DE
SEINE-ET-OISE

3^e DIVISION

PRISONNIERS DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 8 Octobre 1917.

NOTE

La Commission de répartition et de contrôle des subventions aux œuvres de secours aux prisonniers de guerre désirant être fixée, aussi exactement que possible, sur le nombre total actuel des prisonniers originaires de chaque département, secourus ou non secourus par les Comités, prière de vouloir bien faire connaître, **de toute urgence**, le nombre des prisonniers militaires qui avaient, au moment de la mobilisation, leur domicile dans la commune.

POUR LE PRÉFET,
Le Secrétaire Général délégué,
ALEXIS.

